CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

CARTULARE DI STAMPA

CUNSIGLIU CUMUNITARIU

Luni u 27 di maghju di u 2024

Le Conseil communautaire de la CAB se réunira ce lundi 27 mai, à 17h00, au siège de Toga.

En préambule de l'ordre du jour, le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia introduira la séance en revenant sur la candidature de la CAB au **Label de Communauté Européenne du Sport 2025.**

Cette démarche de candidature est pour notre Institution, une reconnaissance des engagements et du travail entrepris depuis plusieurs années, en matière de développement sportif, et nous engage ainsi à poursuivre nos efforts en la matière afin de faire de la CAB un territoire toujours plus sportif et dynamique.

Toujours en point d'information, et comme il s'y était engagé lors du dernier conseil, le Président présentera le projet des « **Transports Collectifs en Site Propre** » (TCSP) dont la première analyse du réseau et le recensement des différents secteurs ont eu lieu. Il s'agit de l'aménagement de tronçons ayant vocation à fluidifier la circulation, notamment via la création de voies bus, et augmenter la vitesse commerciale sur notre réseau.

La séance poursuivra ensuite par l'examen des rapports à l'ordre du jour :

- L'adoption de la tarification, des règlements intérieur et sanitaire de la **fourrière animale de Fornacina** en vue de son ouverture le mois prochain ;
- La modification de la première phase du programme de **travaux du Complexe sportif de l'A Rinella,** afin d'intégrer plusieurs éléments complémentaires.

D'autres rapports formels seront présentés et soumis au vote. Ils concernent la commande publique, la cession à titre gratuit par la CAB au bénéfice de la société SA port Toga du poste de relevage réalisé dans le cadre des travaux hydrauliques sur le ruisseau de Toga, la déclinaison du règlement de la Redevance Spéciale pour des établissements ne disposant pas de bacs et les ressources humaines de la Collectivité.

I. ADOPTION DE LA TARIFICATION, DES REGLEMENTS INTERIEUR ET SANITAIRE DE LA FOURRIERE ANIMALE DE FORNACINA

La CAB exerce, sur son territoire, la compétence fourrière animale qui consiste en : *"la construction d'une fourrière-refuge et participation au fonctionnement du refuge communautaire, notamment par l'attribution de subventions au(x) tier(s) retenu(s) pour la gestion de l'équipement. » à travers notamment le travail pour* :

- **Accueillir des animaux** (chiens) en divagation sur la voie publique et remis par les autorités de police (exercice du pouvoir de police générale et spéciale du maire) ;
- N**ourrir et entretenir pendant 8 jours ouvrés** ces animaux ;
- Rechercher leur propriétaire et à leur remettre moyennant le paiement de frais.

C'est dans cette perspective que la CAB a ainsi fait construire un bâtiment à destination de fourrière animale et de refuge animalier sur le site de Fornacina, inauguré lundi 13 mai dernier et dont la **mise en service est prévue pour le 1er juin prochain.**

Par le biais d'une convention de gestion adoptée, la Commune de Furiani va assumer les missions du service de Fourrière Animale pour le compte de la CAB. Afin qu'elle puisse mettre en œuvre ce service, le Conseil communautaire doit adopter **la tarification**, le **règlement intérieur** de l'équipement et le **règlement sanitaire.**

Heures d'ouverture de la fourrière : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h, le samedi de 9h à 12h

Les services de la fourrière pourront être contactés aux horaires suivants : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h - Le samedi de 9h à 12h.

Missions réalisées	Tarif
Prise en charge de l'animal (incluant capture, transport et recherche du propriétaire)	**Forfait : 60 €** (pour un animal récupéré pendant les heures d'ouvertures de la Fourrière) **Forfait : 75 €** (pour un animal récupéré en dehors des heures d'ouvertures de la Fourrière et les jours fériés)
Frais de garde journalier : - Chien - Chat	 **10 €/jour** **6 €/jour**
Identification : - Par tatouage - Par puçage	 **30 €** **60 €**
Animal mordeur ou griffeur : - Visite vétérinaire obligatoire - Évaluation comportementale	 **50 €/visite** **150 €**
Euthanasie	**85 €**
Soins vétérinaires complémentaires requis	Prise en charge par le propriétaire au réel

Au-delà de la fourrière, un point d'information précis sur l'ensemble des modalités d'accueil du complexe animalier sera fait une fois les conclusions de l'appel à manifestation d'intérêt rendues pour la gestion du refuge (en cours d'analyse) et la désignation du futur gestionnaire effectué.

II. PRESENTATION DU PROJET « TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITE PROPRE »

En qualité **d'Autorité Organisatrice de la Mobilité** (AOM), la CAB organise sur son territoire des transports urbains. Elle possède sa propre flotte de véhicules qu'elle renouvelle régulièrement et aménage et équipe son réseau de transports suivant un Plan global des déplacements.

Depuis le 1er janvier 2022, la CAB délègue à un opérateur privé l'exploitation de son réseau de transports : ***VIABASTIA***. Ce nouveau contrat, dit de transition, porte sur une période courte de 3 ans. De nombreuses modifications ont été intégrées depuis sa mise en place :

- Une nouvelle identité et nouvelles dénominations des points d'arrêt ;
- Un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs ainsi qu'une billettique ;
- Une nouvelle desserte et hiérarchisation des lignes ;
- Une nouvelle tarification plus solidaire ;
- Des services de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique ;

Enfin, cette nouvelle CSP a pour objectif de développer les aménagements, l'accessibilité et les équipements afin de favoriser un plus haut niveau de service dans l'optique du prochain contrat à compter de 2025. Le **Plan Global de Déplacement** met ainsi en perspective un certain nombre de secteurs qui pourraient être propices au déploiement de **Transports Collectifs en Site Propre** (TCSP) sur le territoire.

Les **Transports Collectifs en Site Propre** (TCSP) visent à améliorer la vitesse commerciale, transformer la mobilité urbaine, réduire la congestion routière mais aussi améliorer la qualité de l'air. Ce projet s'articule autour de plusieurs objectifs :

- **Identifier les secteurs, tronçons de voirie, aménagements existants problématiques** pour les lignes de bus en vue de hiérarchiser les problématiques rencontrées ;
- **Proposer les aménagements** les plus pertinents à réaliser pour optimiser les vitesses commerciales et rendre le bus attractif dans la mobilité quotidienne.
- **Soutenir et programmer la réalisation de projets en faveur des bus**, en lien avec les propriétaires et gestionnaires de voiries concernées (la CAB n'étant pas compétente en matière de voirie, cela nécessite une importante concertation avec les différents partenaires).

La CAB a inscrit dans son budget transports **4,4M€ sur les 4 prochains exercices** (2025-2028) pour réaliser les nouveaux tronçons TCSP (voies bus). Les secteurs suivants ont été retenus lors du dernier comité de pilotage comme secteurs stratégiques et feront l'objet d'études complémentaires :

- **Centre-Ville** : Rond-point Novelty et insertion sur Bd Paoli, Rue José Luccioni, Av Jean Zuccarelli, Palais de Justice
- **Quartiers Sud** : Gare de Bassanese, Carrefour Liébration/Gaffory, Carrefour du Cimetière/ Place du Commerce, Rond-point Montesoro (lycée), route impériale…
- **ZAE Erbaiolu** (Rond-point Nord)
- **Furiani** : route du village, Rond-point Furiani
- **Aménagement des arrêts** (en particulier Santa Maria et San Martinu)

III. ACTUALISATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE LA 1ère PHASE DE MODERNISATION DU COMPLEXE SPORTIF DE L'A RINELLA

Cette phase concerne essentiellement la mise aux normes et rénovation du cosec et la création d'une couverture et d'un mur d'escalade sur le terrain de Hand – Basket se situant à l'entrée du site. La deuxième phase suivra dans les mois à venir, elle concernera la modernisation et la structuration de la partie extérieure du complexe.

Pour rappel : le **Complexe Sportif de A Rinella** est un ERP de 3ème catégorie exploité par la CAB. Ce site accueille une grande diversité de publics : les scolaires, les associations sportives mais aussi le grand public.

Situé dans les quartiers Sud de Bastia, ce complexe est intégré au dispositif de la Politique de la Ville, relié à la gare ferroviaire par un tunnel piéton et à proximité d'autres équipements sportifs permettant un fonctionnement en réseau.

Le 20 février 2023, le Conseil de la CAB a approuvé la **1ère phase du programme de travaux de rénovation** de cet équipement avec la création de couverture. Il sera proposé au Conseil communautaire, ce lundi 27 mai 2024, l'actualisation de ce programme de travaux afin notamment d'intégrer la création d'un mur d'escalade de 10 mètres de long destiné notamment à la pratique scolaire ainsi qu'un espace buvette donnant à la fois sur les tribunes du terrain intérieur que sur l'extérieur. Des réunions de concertation ont par ailleurs eu lieu avec les représentants des utilisateurs et de l'éducation nationale. Les travaux débuteraient en début d'été.

Montant des travaux de la première phase : 2, 2 M€ HT.

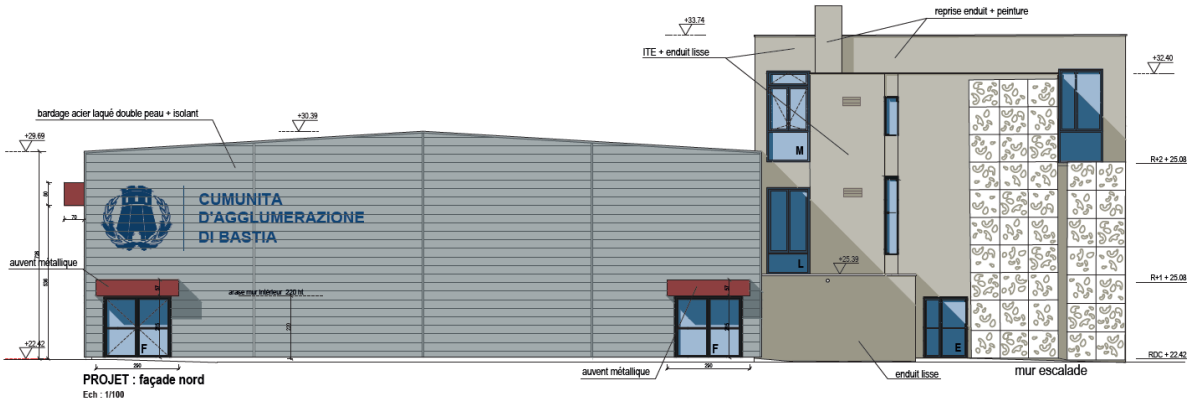

IV. LA CAB OBTIENT LE LABEL DE COMMUNAUTE EUROPEENNE DU SPORT

La Communauté d'Agglomération de Bastia est heureuse de pouvoir vous annoncer qu'elle a obtenu le **Label de Communauté Européenne du Sport 2025.**

Attribué par **l'Association des Villes et Capitales Européennes du Sport (ACES Europe)**, ce label participe et veille à la mise en œuvre d'événements sportifs solidaires et vertueux ainsi que l'ouverture sur un réseau de territoires labellisés Européens.

L'obtention du label des Villes Européennes du Sport a pour objectif de faire la promotion de l'offre sportive et des clubs du territoire, de valoriser le développement du sport pour tous et de mettre en lumière les actions portées par les différents territoires et Institutions. Il permet également un accompagnement renforcé sur le financement de projets européens.

Une visite du jury de l'Association des Capitales et Villes Européennes du Sport a été organisée les 9 et 10 avril 2024 à travers une visite de l'ensemble des équipements sportifs de la CAB mais aussi à travers la découverte du patrimoine du territoire.

A l'issue de cette visite, la CAB a pu ainsi présenter, le 11 avril dernier, sa politique sportive et l'ensemble de ses projets lors d'un Grand oral au jury.

Le jury a rendu ses conclusion la semaine dernière : **la CAB devient le premier territoire de Corse et la seule Intercommunalité de France à obtenir ce label de Communauté Européenne du sport.**